

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL**  
**Paris Est Marne & Bois**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU 6 MAI 2025**  
**SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

DC 2025-88

**OBJET : Actualisation des membres du conseil d'exploitation de la Régie Intercommunale des Marchés Alimentaires**

Membres en exercice	<b>90</b>
Présents titulaires	<b>57</b>
Ne prend pas part au vote	<b>0</b>
Représentés	<b>22</b>
Absents	<b>11</b>

Votants	<b>79</b>
Abstention	<b>0</b>
Suffrages exprimés	<b>79</b>
Pour	<b>79</b>
Contre	<b>0</b>

**Présents :**

Caroline ADOMO, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENHAMED, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Thomas BERRUEZO, Eveline BESNARD, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Agnès CARPENTIER, Pierre CHARDON, Stéphane CHAULIEU, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Carole DRAI, Philippe DUBUS, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIERE, Brigitte GAUVAIN, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Laurent LAFON, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT, Bénédicte MARETHEU, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Marc MEDINA, Pierre MIROUDOT, Samuel MULLER, Déborah MUNZER, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Germain ROESCH, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Virginie TOLLARD, Pascal TURANO, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN, Julien WEIL.

**Représentés :**

Sophie AMAR représentée par Philippe DUBUS, Sylvain BERRIOS représenté par Pierre-Michel DELECROIX, Marie-Laurence BEYO représentée par Stéphane CHAULIEU, Christian CAMBON représenté par Jean-Paul DAVID, Geneviève CARPE représentée par Jacqueline BENHAMED, Sylvie CHARDIN représentée par Samuel MULLER, Véronique CHEVILLARD représentée par Rodolphe CAMBRESY, Florence CROCHETON-BOYER représentée par Julien WEIL, Olivier DOSNE représenté par Virginie TOLLARD, Hervé GICQUEL représenté par Pierre MIROUDOT, Aurélia GIRARD représentée par Pascal TURANO, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Catherine HERVÉ représentée par Jean-Luc CADEDDU, Pascale MOORTGAT représentée par Germain ROESCH, Michel OUDINET représenté par Jacques Alain BENISTI, Mary France PARRAIN représentée par Bruno BORDIER, Karine PEREZ représentée par Thierry BARNOYER, Florentine RAFFARD représentée par Carole DRAI, Igor SEMO représenté par Jacques J.P. MARTIN, Aurore THIROUX représentée par Laurent JEANNE, Céline VERCELLONI représentée par Quentin BERNIER-GRAVAT, Yann VIGUIE représenté par Bernard GAUDIERE.

**Absents :**

Gilles CARREZ, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Téo FAURE, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Dorine FUMEE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Anne KLOPP, Nassim LACHELACHE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET.

CONSEIL DE TERRITOIRE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 6 MAI 2025

**OBJET** : Actualisation des membres du Conseil d'exploitation de la régie intercommunale des marchés alimentaires

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

VU l'ordonnance n°2015-1630 du 10 décembre 2015 complétant et précisant les règles financières et fiscales applicables à la métropole du Grand Paris, aux établissements publics territoriaux et aux communes situées dans ses limites territoriales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération précédente de la présente séance du Conseil de Territoire portant création d'une régie dotée de la seule autonomie financière chargée de la gestion et de l'exploitation du service industriel et commercial des marchés alimentaires de certaines communes membres du Territoire,

VU les statuts de la régie dotée de la seule autonomie financière,

VU la délibération N° DC 2023-114 du 3 juillet 2023 désignant les membres du Conseil d'Exploitation de la régie intercommunale des marchés alimentaires,

CONSIDERANT que les villes de Joinville-le-Pont et Saint-Maurice ont rejoint la régie,

CONSIDERANT qu'il convient en conséquence d'actualiser la liste des membres au titre de la catégorie des membres du Conseil de Territoire en exercice,

VU l'avis du Conseil de la Régie Intercommunale des Marchés Alimentaires du 30 avril 2025,

DELIBERE

**ARTICLE 1 :**

ACTUALISE la liste des 7 membres du Conseil d'exploitation de la régie dotée de la seule autonomie financière chargée de la gestion et de l'exploitation des marchés alimentaires du Territoire, au titre de la catégorie des membres du Conseil de Territoire en exercice :

- Madame Florence CROCHETON
- Monsieur Jean-Paul DAVID
- Monsieur Jacques JP MARTIN
- Madame Virginie TOLLARD
- Monsieur Igor SEMO
- Madame Céline MARTIN
- Monsieur Pascal TURANO

**ARTICLE 2 :**

PRECISE que les 2 membres du Conseil d'exploitation de la régie dotée de la seule autonomie financière chargée de la gestion et de l'exploitation des marchés alimentaires du Territoire, au titre de la catégorie des professionnels compétents, restent inchangés.

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20250512-DC2025-88-DE  
Date de télétransmission : 12/05/2025  
Date de réception préfecture : 12/05/2025

**ARTICLE 3 :**

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

*O. Capitano*

Olivier CAPITANIO  
La présente délibération publiée le  
est exécutoire à la date du  
en application des articles L5211-1 et  
L.2131-1 du C.G.C.T.  
Champigny-sur-Marne, le

12 MAI 2025

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20250512-DC2025-88-DE  
Date de télétransmission : 12/05/2025  
Date de réception préfecture : 12/05/2025